

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'École de Musique du Pays Mellois

**vendredi 13 Décembre 2024**

**Membres du CA présents** : Rémy Potrick (directeur et professeur de basse), Céline BARBARI (comptabilité), Jean-Bernard DAVID (gestion financière), Fabrice Fraigneau (intendance bâtiments), Bertrand Marchand (gouvernance), Patricia Souchet (secrétaire, communication), Isabelle Girard (communication), Eleonore Poupin (communication), Elisabeth Le Guennec (communication).

**Membres excusés** : Mathilde Allard et Hervé JUIN (membres CA),

**Élu(e)s présent(e)s** : Sarah Kingler (Mairie de Melle), Muriel Sabourin-Benelhadj (Département 79)

**Élu(e)s excusé(e)s** : Sylvie Brunet (vice-présidente Com Com), Delphine Batho (députée).

L'assemblée générale débute à 19h10.

## **RAPPORT MORAL 2023/24**

L'école de Musique a accueilli 4 nouveaux membres au sein du CA, celui-ci étant composé de plusieurs cercles qui représentent l'association. Les décisions sont prises par chaque cercle et validées a posteriori par consentement de tous les membres du CA.

Un travail important est mené dans le souci de renforcer l'unité et la visibilité de l'EMPM, sachant que l'année 2025/26 sera riche en projets.

Des remerciements sont adressés aux professeurs de l'EMPM, à son directeur et à la coordinatrice administrative, tant pour leur investissement au sein de l'école que pour la qualité de leur travail.

## **RAPPORT D'ACTIVITES et D'ORIENTATION 2023/24**

L'ensemble des projets et activités menés par l'EMPM sont définis autour des 5 axes suivants, à savoir :

- Former les élèves mineurs à la musique, par des cours individuels, des cours collectifs et leur participation aux concerts.
- Proposer de l'animation et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures, afin de participer à l'apport de la culture sur l'ensemble de territoire. Les différentes actions menées visent à créer du lien, en croisant aussi les pratiques de professionnels et d'amateurs.
- Mettre en réseau les structures existantes afin de créer de la rencontre autour de la musique. Mais aussi favoriser la porosité autour des différentes structures musicales sur le territoire. Dans ce sens sera mené en 2025 un projet autour de l'image et de la musique.
- Faire de l'EMPM un pôle ressources par l'accompagnement de structures diverses.



- Maintenir les trois antennes d'enseignement sur le territoire, à savoir Celles/Belle, Chef-Boutonne et la Mothe St Héray.

Concernant les effectifs, on constate depuis 2 ans qu'ils correspondent à ceux d'avant la pandémie. En 2024/25, la répartition est 1/3 adultes, 1/3 ados et 1/3 enfants. La variation est importante en guitare classique, clarinette et saxophone du fait du renouvellement des professeurs depuis la rentrée. De plus un atelier de pratique collective a été supprimé cette année en lien avec le changement de professeurs. La répartition sur le territoire n'évolue pas, restant essentiellement sur Melle et tournée vers Niort.

***A l'issue de cette présentation le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.***

### **RAPPORT FINANCIER 2023/24 présenté par Céline**

Céline fait un point sur l'activité clôturée au 31/08/2024, sachant que l'exercice 2023/24 est à clôturé et donc soumis au vote. Les répartitions sont globalement équivalentes aux années précédentes, à l'exception du compte « Charges exceptionnelles et provision » en lien avec le départ en retraite d'un professeur.

Les produits sont concentrés sur :

- les participations des élèves
- les subventions des différents partenaires (Com Com, Département).

Les charges ont peu variées, sachant que le poste de dépenses le plus élevé reste les salaires et cotisations sociales.

- les prestations musicales extérieurs vendues dont la proportion augmente, l'EMPM étant de mieux en mieux identifiée sur le territoire.

Au total, le budget à gérer sur une année se situe autour de 320 000 euros.

Le Résultat est variable : + 4 000 euros en 2022/23 / - 1 678 euros en 2023/24.

Le résultat sera affecté au report à nouveau.

L'examen du Bilan donne une photo de ce que possède la structure au 31/08/2024.

***Les membres présents valident à l'unanimité et renouvellent leur confiance au CA pour sa gestion.***

Mme Savatier-Dupré, Commissaire aux Comptes, intervient pour confirmer sa certification pure et simple de l'exercice, précisant que l'ensemble des vérifications spécifiques ont été validées en amont. Elle se dit satisfaite de poursuivre l'accompagnement de l'association.

Il est enfin précisé que l'ensemble de la comptabilité et la gestion des paies sont désormais réalisées au sein de l'EMPM par le directeur.

### **LE BUDGET PRÉVISIONNEL présenté par Jean-Bernard**

Le total des produits s'élevant à 321 614 euros, et celui des charges à 323 486 euros, le déficit est de - 1 812 euros. Cependant, la santé financière de l'EMPM permet un déficit faible.



***A l'issue de cette présentation le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des membres présents.***

**Vote de la cotisation**

Le montant de la cotisation 2024/25 est proposé à 12 euros, comme elle l'était en 2023/24.

***La cotisation à 12 euros est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

**Election du CA**

L'ensemble des membres sortants sont candidats ; trois nouveaux se présentent : Philippe Cohen, Franck Bonnet et Arthur Bouquet.

***Le conseil d'administration ainsi constitué est élu à l'unanimité des membres présents.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 heures.

*Patricia Souchet, secrétaire de séance*

*le 18/01/2025*



